

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 9 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2015/9-B/2

17 avril 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ÉTHIOPIE 200712

Réponse aux crises humanitaires et réorientation des groupes de population en situation d'insécurité alimentaire vers des stratégies plus résilientes

Nombre de bénéficiaires	6 143 267 (maximum annuel)
Durée du projet	Juillet 2015–juin 2018
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	1 194 001 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	772 527 332
Espèces et bons et coûts connexes	75 626 360
Développement et augmentation des capacités	11 055 545
Coût total pour le PAM	1 034 273 110

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Mme V. Guarnieri
Directrice régionale
Afrique orientale et centrale
courriel: valerie.guarnieri@wfp.org

M. M. Diab
Directeur de pays par intérim
courriel: mohamed.diab@wfp.org

RÉSUMÉ

En dépit d'une croissance économique rapide et soutenue, l'Éthiopie demeure l'un des pays les moins avancés et les plus pauvres au monde. Pauvreté et insécurité alimentaire sont liées, car dans les ménages les plus pauvres, le niveau de consommation alimentaire est souvent "inacceptable"; les facteurs favorisant l'insécurité alimentaire sont la pression démographique, les conditions météorologiques, les maladies et la dégradation des terres.

L'intervention concorde avec le Plan de croissance et de transformation arrêté par le Gouvernement, dont les objectifs sont d'améliorer durablement les revenus en milieu rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle du pays. Une politique nationale de protection sociale a été élaborée et une politique de gestion des risques de catastrophe est en place.

Cette intervention renforce les programmes et les politiques du Gouvernement visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition structurelles dans les zones sujettes aux catastrophes. Elle poursuit un triple objectif: permettre aux ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique de bénéficier d'un dispositif de protection fiable, fournir une assistance alimentaire d'urgence aux ménages vulnérables dans les périodes difficiles, et lutter contre la malnutrition en associant prévention et soins.

Les transferts sous forme d'espèces et de bons, y compris des bons permettant d'acheter des produits frais dans le but de favoriser une nutrition de qualité et la diversité des apports alimentaires, seront envisagés là où les marchés peuvent faire face, et le PAM développera les achats de produits alimentaires locaux et la production dans le pays d'aliments composés enrichis.

La présente intervention vise à développer les capacités nationales en matière de gestion des risques de catastrophe, à soutenir le Programme national de nutrition et à renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement pour mettre en œuvre des programmes dans les domaines de l'alerte rapide, de l'analyse de la sécurité alimentaire, de l'évaluation des besoins d'urgence, des systèmes de gestion des produits alimentaires et de la résilience.

L'intervention concorde avec les Objectifs stratégiques 1, 3 et 4, avec les effets visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en matière de croissance économique durable, de réduction des risques et de services sociaux de base, ainsi qu'avec les objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 4, 5 et 7.

PROJET DE DÉCISION^{*}

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 200712, "Réponse aux crises humanitaires et réorientation des groupes de population en situation d'insécurité alimentaire vers des stratégies plus résilientes" (WFP/EB.A/2015/9-B/2), qui est proposée.

^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. Le produit intérieur brut de l'Éthiopie a progressé de 11 pour cent par an de 2004 à 2013, ce qui a contribué à réduire la proportion de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, qui est passée de 45,5 pour cent en 1995/96 à 29,6 pour cent en 2010/11¹. Le pays espère atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en ce qui concerne la mortalité infantile, le VIH/sida, le paludisme et l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire. La malnutrition infantile est en baisse, tandis que les taux de scolarisation et d'achèvement des études dans le cycle primaire sont en hausse².
2. En dépit d'une croissance économique rapide et soutenue, l'Éthiopie figure toujours parmi les pays les moins avancés au monde puisqu'elle se classe au 173^{ème} rang sur 187 pays selon l'indice de développement humain de 2014. En ce qui concerne les disparités entre les sexes, elle se situe au 118^{ème} rang sur 136 pays d'après l'indice mondial mesurant les inégalités entre les sexes (*Gender Gap Index*) établi en 2013³.
3. L'agriculture représente 42,9 pour cent du produit intérieur brut⁴, et 83 pour cent de la population éthiopienne vit en milieu rural⁵ et dépend de l'agriculture pour sa subsistance.
4. Dans les deux prochaines années, le Gouvernement élaborera la phase suivante de son Plan pour la croissance et la transformation destiné à permettre à l'Éthiopie d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. Ses objectifs de développement sont d'améliorer durablement les revenus en milieu rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle du pays.
5. Depuis le début des combats au Soudan du Sud en décembre 2013, 200 000 ressortissants de ce pays ont franchi la frontière avec l'Éthiopie, faisant passer la population de réfugiés à 650 000 personnes – la plus importante en Afrique. Les réfugiés venus du Soudan du Sud sont pris en charge dans le cadre de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200700.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

6. Malgré la croissance économique enregistrée ces dernières années, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a que légèrement diminué, de 27,5 millions en 2004 à 25,1 millions en 2011⁶. Ce faible recul tient en grande partie à l'accroissement de la population, qui augmente au rythme de 2,6 pour cent par an.

¹ Ministère des finances et du développement économique. 2013. *Development and Poverty in Ethiopia, 1995/96 – 2010/11*. Addis-Abeba.

² Ministère des finances et du développement économique. 2012. *Assessing Progress Towards the Millennium Development Goals: Ethiopia MDG Report*. Addis-Abeba.

³ Forum économique mondial, 2013.

⁴ Ministère des finances et du développement économique. 2013. *Growth and Transformation Plan: Annual Progress Report for 2012/13*. Addis-Abeba.

⁵ Agence centrale de la statistique. 2007. *Population and Housing Census of Ethiopia*. Addis-Abeba.

⁶ Ministère des finances et du développement économique. 2013. *Development and Poverty in Ethiopia*. Addis-Abeba.

7. Pauvreté et insécurité alimentaire sont étroitement liées: l'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité effectuée en 2014 a montré que le niveau de consommation alimentaire des ménages les plus pauvres était généralement "inacceptable". Les résultats de différentes études indiquent que, par rapport aux ménages ayant un homme à leur tête, ceux qui sont dirigés par une femme sont confrontés à un plus grand nombre de facteurs d'insécurité alimentaire, comme par exemple l'accès limité aux ressources de production⁷. La vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire s'explique par des causes structurelles tenant à la pression démographique, aux aléas météorologiques, aux maladies humaines et animales et à la dégradation des terres. Depuis 2003, quatre épisodes de sécheresse ont touché des millions d'Éthiopiens, le plus récent, survenu en 2011, ayant à lui seul affecté 13 millions de personnes. La plupart des paysans dépendent de l'agriculture pluviale et sont exposés à des pénuries alimentaires saisonnières; la productivité pâtit de la petite taille des exploitations, du faible accès aux financements, aux engrais et aux semences améliorées, et de l'insuffisance des techniques disponibles. Par ailleurs, les autres sources de revenus sont rares.
8. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture: elles s'occupent du bétail, cultivent la terre et vendent la production familiale sur les marchés. Mais il existe des inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'accès au crédit, à la terre et aux services de vulgarisation⁸. Bien que la législation éthiopienne accorde aux femmes les mêmes droits de propriété, la tradition ainsi que leur statut social et leur situation économique inférieurs limitent leur accès à la propriété.
9. Les fréquentes sécheresses et la faible superficie cultivée sont des facteurs d'insécurité alimentaire caractéristiques des zones pastorales: les ménages dépendent des marchés pour se procurer des céréales et sont vulnérables face à l'inflation. C'est dans la région Afar que l'on trouve la plus forte proportion de ménages dont la diversité alimentaire est faible (47 pour cent); de même, les taux d'émaciation y sont particulièrement élevés, ainsi que dans la région Somali (20 pour cent et 22 pour cent respectivement).
10. Le recul de la malnutrition constaté depuis dix ans est encourageant; cela étant, 44 pour cent des enfants (46 pour cent des garçons et 43 pour cent des filles) présentent un retard de croissance, 25 pour cent une insuffisance pondérale et 9 pour cent (10 pour cent des garçons et 7,7 pour cent des filles) une émaciation. Les femmes et les hommes peuvent avoir une influence sur les modes d'alimentation des enfants: par exemple, les hommes peuvent mettre des ressources à disposition et épauler les mères, tandis que les femmes peuvent préparer des aliments de complément et fournir des repas réguliers. La malnutrition et les problèmes de croissance chez les nourrissons et les jeunes enfants sont provoqués par une alimentation de complément insuffisante et des pratiques sociales préjudiciables; 30 pour cent des femmes en âge de procréer souffrent de sous-alimentation chronique, ce qui porte atteinte au potentiel de croissance des nourrissons⁹. Les pouvoirs publics luttent contre les carences en micronutriments en fournissant du sel iodé ainsi qu'une supplémentation en vitamine A et en fer.
11. L'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité a permis de déceler des carences alimentaires dans l'ensemble du pays: elle a révélé que la moitié des ménages éthiopiens obtenaient 75 pour cent de leurs calories à partir de féculents, et que 26 pour cent avaient un niveau de consommation alimentaire inférieur à celui considéré comme acceptable.

⁷ Voir par exemple: Gender Action. 2011. *Gender, International Financial Institutions (IFIs) and Food Insecurity Case Study: Ethiopia*. Washington.

⁸ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 2009.

⁹ Enquête démographique et sanitaire, 2011.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Gouvernement

12. Le Plan de croissance et de transformation est le cadre national de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ses objectifs sont d'améliorer durablement les revenus en milieu rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle du pays pour permettre à l'Éthiopie d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. Ce plan porte principalement sur la réduction de la pauvreté, la nutrition, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, la production agricole, l'autonomisation des femmes, l'égalité entre les sexes, la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux situations d'urgence.
13. La nouvelle politique nationale de protection sociale prévoit un accès équitable et universel aux services sociaux et aux possibilités de croissance et de développement; à compter de 2015, la nouvelle phase du programme de protection sociale fondé sur des activités productives (PPSAP 4) favorisera la transition vers un système global de protection sociale efficient et efficace en remplacement de programmes limités dans le temps.
14. La politique de gestion des risques de catastrophe récemment approuvée marque une réorientation, la gestion de crise ponctuelle des épisodes de sécheresse cédant le pas à un système intégré multisectoriel et multirisques. Elle encourage la décentralisation au profit des régions et des *woreda* (districts) et favorise les initiatives communautaires de réduction des risques de catastrophe. La mise en œuvre débutera en 2015 dans le cadre d'une stratégie sur cinq ans.
15. Le Programme national de nutrition arrêté pour la période 2013–2015, consacré pour l'essentiel aux 1 000 premiers jours de la vie, vient compléter le Programme de développement de l'accès aux services de santé dans le cadre duquel sont proposés gratuitement une vaccination et des moustiquaires imprégnées d'insecticide, des traitements contre le paludisme, la malnutrition sévère ou modérée et la pneumonie chez les jeunes enfants, ainsi que des activités de communication visant à faire évoluer les comportements, en faisant appel aux travailleurs sanitaires. Les nouvelles dispositions prévues dans la phase 4 du PPSAP permettent d'introduire des conditions souples d'attribution des aides¹⁰.
16. Le Gouvernement a indiqué sa préférence pour les transferts monétaires dans sa proposition technique relative à l'utilisation accrue des transferts monétaires dans les décaissements au titre de l'assistance alimentaire en Éthiopie¹¹. De récentes études sur les marchés montrent que les transferts alimentaires ne sont généralement plus adaptés sur les hauts plateaux, à l'exception de quelques zones où les disponibilités alimentaires sont insuffisantes sur les marchés.

Autres grands intervenants

17. Le cadre élaboré pour l'Éthiopie dans le contexte de l'initiative "Unis dans l'action" vise à améliorer les interventions collectives mises en œuvre pour répondre aux priorités définies dans

¹⁰ Une condition est dite "souple" lorsque l'on demande aux ménages de modifier leurs pratiques de nutrition; un suivi est exercé, mais aucune réduction de ration n'est imposée et les ménages ne participent pas à des travaux d'intérêt collectif. Ces conditions souples d'attribution des aides s'appliquent aux femmes enceintes, aux mères allaitantes, aux personnes âgées ou handicapées et aux patients vivant avec le VIH/sida ou atteints de tuberculose.

¹¹ "Technical Proposal for a Greater Role of Cash in Food Assistance Disbursement in Ethiopia". Ministère de l'agriculture, juin 2012.

le Plan de croissance et de transformation, comme en témoigne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui comprend des activités d'aide humanitaire et de développement.

Coordination

18. Le Service fédéral de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire, qui relève du Ministère de l'agriculture, coordonne les interventions d'urgence et les programmes d'assistance alimentaire. L'équipe spéciale chargée de la gestion des produits alimentaires assure la coordination des interventions d'assistance alimentaire et des interventions prévues au titre de la phase 4 du PPSAP à l'échelon fédéral; le PAM est membre du groupe de travail des donateurs du PPSAP et assure le secrétariat par intérim du comité chargé de définir les priorités en matière d'aide humanitaire.
19. L'équipe de pays pour l'action humanitaire coordonne les opérations des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres intervenants humanitaires. La coordination des interventions d'urgence relève du Service fédéral de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire, qui doit rendre compte au Cabinet du Premier Ministre.
20. En ce qui concerne le secteur de la nutrition, la coordination est assurée par un organisme représentant les Ministères de la santé, de l'agriculture, du travail et des affaires sociales, et des femmes, de la jeunesse et de l'enfance.

OBJECTIFS

21. L'IPSR 200712 vise à remédier à l'insécurité alimentaire et la malnutrition structurelles auxquelles sont exposées les populations vivant dans les zones sujettes aux catastrophes. Ses objectifs sont les suivants:
 - i) fournir aux ménages une assistance alimentaire de courte durée lorsqu'ils sont en proie à de graves difficultés dans les périodes de crises aiguës et s'attaquer à la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes (Objectif stratégique 1)¹²;
 - ii) aider le Gouvernement à passer de l'aide d'urgence à un dispositif de protection structuré et fiable pour réduire les conséquences des crises et améliorer la résilience dans le cadre du PPSAP (Objectif stratégique 3); et
 - iii) prévenir la malnutrition chronique et le retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes (Objectif stratégique 4).

¹² Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 3 – Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; Objectif stratégique 4 – Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim.

22. L'IPSR 200712 est conforme à la stratégie de pays arrêtée par le PAM pour la période 2012-2015 et concorde avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les objectifs de développement durable; elle appuie le Plan de croissance et de transformation et contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1, 3, 4, 5 et 7¹³.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

Assistance apportée à ce jour

23. L'IPSR 200290, qui est en cours (2012–2015), fournit des secours à 2,5 à 3,5 millions de bénéficiaires par an; elle appuie le PPSAP dans les régions Afar et Somali et s'attache à remédier à la malnutrition aiguë modérée au moyen d'une supplémentation alimentaire ciblée dans les zones exposées à l'insécurité alimentaire. Il existe des synergies considérables entre les travaux d'intérêt collectif menés dans le cadre du PPSAP et la composante 2 du programme de pays – Gestion des ressources environnementales en vue de favoriser la transition vers des moyens de subsistance durables.
24. L'évaluation des opérations menée en mai 2014 a permis de reconnaître à sa juste valeur l'importante contribution du PAM à la réduction de la faim dans les contextes difficiles ainsi que le rôle qu'il joue dans les programmes de développement de haut niveau. Elle a également mis en évidence l'amélioration des actifs des communautés et de la consommation alimentaire chez les participants au PPSAP, et fait ressortir qu'il était nécessaire: i) de développer le dépistage permanent des personnes devant bénéficier d'une supplémentation alimentaire ciblée, notamment dans le cadre des interventions nutritionnelles; ii) d'améliorer la qualité des travaux d'intérêt collectif réalisés au titre du PPSAP dans les zones pastorales; et iii) de concevoir une stratégie intégrée de développement des capacités pour toutes les composantes.

Stratégie

25. L'IPSR 200712 facilitera la transition de l'aide d'urgence à un appui à l'extension des programmes de protection sociale à long terme et à leur prise en charge nationale, conformément à la vision du Gouvernement. Dans le cadre de cette transition, le PAM préconisera d'insister davantage sur la nécessité de faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle un objectif central des filets de sécurité mis en place par les pouvoirs publics. Outre l'assistance alimentaire, le PAM fournira avec les grandes parties prenantes un appui technique et des conseils aux partenaires gouvernementaux aux niveaux national et régional, de manière à améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions menées sous la conduite des pouvoirs publics pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

⇒ Secours

26. Les secours d'urgence fournis sans condition auront une portée nationale et viseront à remédier aux pénuries alimentaires saisonnières. Cette composante est définie sur la base d'un rapport annuel établi par un groupe interorganismes dirigé par le Gouvernement¹⁴, rapport qui

¹³ OMD 1: éliminer l'extrême pauvreté et la faim; OMD 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; OMD 4: réduire la mortalité infantile et post-infantile; OMD 5: améliorer la santé maternelle; OMD 7: préserver l'environnement.

¹⁴ Le document relatif aux besoins d'aide humanitaire est établi deux fois par an, pendant la récolte principale, qui a lieu en novembre et décembre, et pendant la récolte secondaire, en mai et juin. Un récapitulatif des besoins alimentaires sur 12 mois est communiqué en janvier ou février et est régulièrement mis à jour.

fournit une estimation des besoins d'aide d'urgence à partir de tendances antérieures (voir le tableau 1). Les activités de secours viseront à répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations confrontées à des chocs climatiques, à des conflits ou au prix élevé des produits alimentaires. Les transferts se feront sous forme de vivres ou d'espèces, ces dernières étant privilégiées lorsque les conditions de marché s'y prêtent et que l'apport d'espèces est susceptible de stimuler l'offre sur les marchés; des bons permettant d'obtenir des produits frais et de diversifier les apports alimentaires seront intégrés aux interventions liées à la nutrition¹⁵. Le nombre de bénéficiaires sera ramené de 2 millions en 2015 à 600 000 en 2018, la prise en charge des personnes en situation d'insécurité alimentaire chronique étant transférée au PPSAP ou au Ministère du travail et des affaires sociales au titre de la politique de protection sociale d'ensemble assurée par les pouvoirs publics¹⁶. Dans le prolongement du partenariat en matière d'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité et de suivi des marchés, le PAM et le Service fédéral de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire collaboreront avec les autorités centrales et régionales afin d'améliorer le repérage des populations en situation d'insécurité alimentaire chronique et établiront de nouveaux critères, différents de ceux appliqués pour les secours d'urgence, afin de déterminer les conditions que les ménages doivent remplir pour pouvoir bénéficier d'une aide au titre du PPSAP.

⇒ *Phase 4 du PPSAP*

27. Dans sa phase 4, le PPSAP conduit par le Gouvernement sera élargi pour venir en aide à 10 millions de bénéficiaires entre 2015 et 2018. Le Gouvernement met en œuvre le PPSAP sur tout le territoire éthiopien, à l'exception des régions Afar et Somali, venant ainsi en aide à 7,8 millions de personnes. Le PAM a participé à l'élaboration de la phase 4 du PPSAP avec toutes les parties prenantes, et les autorités régionales lui ont demandé d'aider à la mettre en place dans les régions Somali et Afar, de sorte que 2,2 millions de bénéficiaires par an en moyenne recevront des vivres, ainsi que des espèces dans la mesure du possible. Dans le même temps, le PAM renforcera les capacités des fonctionnaires au niveau des régions et des *woreda* afin qu'ils puissent prendre en charge la mise en œuvre du PPSAP, y compris en mettant en place des systèmes de gestion, de suivi et de distribution des vivres et des espèces. Les pratiques optimales en matière de gestion des aliments, et les modules de formation du Projet d'amélioration de la gestion des vivres, qui a porté ses fruits, contribueront à la bonne mise en œuvre de la phase 4 du PPSAP dans les régions Afar et Somali. Le PAM tirera parti de son expérience des interventions axées sur les marchés afin de déterminer, d'expérimenter et de généraliser des modes de distribution d'espèces plus efficaces – comme les transferts d'argent par téléphone mobile – que les pouvoirs publics pourront adopter par la suite.
28. L'une des principales différences entre les régions Afar et Somali et le reste de l'Éthiopie tient au mode de vie traditionnellement pastoral de leur population. Le PAM aidera les autorités de ces régions à adapter les critères donnant accès au PPSAP aux besoins des communautés pastorales. Les transferts assortis de conditions prévus au titre du PPSAP prennent généralement la forme de travaux d'intérêt collectif destinés à améliorer l'eau, les sols et la foresterie et à mettre en place des actifs productifs pour améliorer la résilience face aux chocs climatiques. Ces activités seront adaptées aux besoins des groupes de population pastorale. Le PAM, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour

¹⁵ La plupart des femmes préfèrent recevoir des espèces car les quantités de vivres à transporter sont moins importantes. Dans la plupart des régions, aucune inégalité marquée n'a été observée sur le plan de l'accès aux marchés.

¹⁶ Par "personnes en situation d'insécurité alimentaire chronique", on entend les personnes qui ont bénéficié d'une aide d'urgence pendant trois années consécutives; la prise en charge de ceux qui sont valides sera transférée de la composante Secours au PPSAP élargi, tandis que le Ministère du travail et des affaires sociales se chargera de ceux qui ne sont pas aptes à travailler.

l'alimentation et l'agriculture (FAO), préconisera de mettre à la disposition des bénéficiaires du PPSAP des services ruraux comme les microfinancements et la vulgarisation – y compris moyennant la distribution aux éleveurs de bons d'accès aux services vétérinaires – afin d'encourager les investissements productifs susceptibles de consolider les moyens d'existence et de contribuer à leur diversification.

⇒ *Nutrition*

29. Les interventions nutritionnelles seront utiles à la fois dans le cadre des activités de secours d'urgence et pour les besoins des composantes de l'IPSR qui concernent le PPSAP; elles viseront à remédier à la malnutrition chronique et aiguë en associant des approches préventives et curatives.
30. La malnutrition aiguë modérée sera traitée au moyen de la supplémentation alimentaire ciblée dans les *woreda* classés dans la catégorie des "secteurs critiques"¹⁷. Suivant les recommandations issues des évaluations, le PAM améliorera ses procédures de dépistage et de suivi des enfants et accentuera l'intégration de ses activités dans le Programme de développement de l'accès aux services de santé mis en place par le Gouvernement pour renforcer les moyens humains et les infrastructures dans 44 *woreda* de la Région des nations, nationalités et peuples du Sud et des régions Tigré, Oromia et Amhara. Ce programme n'est pas encore opérationnel dans les régions Somali, Afar et Gambella, où le PAM collaborera avec des réseaux de santé locaux pour le dépistage, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin de recenser les bénéficiaires souffrant de malnutrition.
31. Le PAM travaillera avec l'UNICEF et le Ministère de la santé à l'élaboration d'une stratégie globale de réduction des retards de croissance, en commençant par les régions Afar et Amhara, où les taux de retards de croissance sont les plus élevés du pays. Des aliments nutritifs spéciaux produits sur le plan local¹⁸ seront utilisés pour introduire des compléments dans le régime alimentaire, parallèlement aux bons donnant droit à des produits frais comme les légumes, le lait ou la viande. On utilisera des approches communautaires innovantes telles que les réseaux de mères pour mieux faire connaître les aliments de complément ainsi que les pratiques d'alimentation adaptées aux jeunes enfants. Au vu des différentes influences qu'exercent les hommes et les femmes sur les pratiques en matière d'alimentation de complément, les activités de sensibilisation à la nutrition comporteront des messages ciblés sur des thèmes comme les divers types d'aliments de complément et le rôle des chefs de famille, à qui il revient de mettre des vivres à disposition des mères – et des autres personnes qui s'occupent des enfants – afin qu'elles puissent les nourrir.
32. Les activités de prévention et de traitement de la malnutrition devront être liées aux secours d'urgence et aux activités du PPSAP. Le PAM préconisera et expérimentera l'utilisation de bons donnant droit à des produits frais dans le cadre du PPSAP dans les régions Afar et Somali. Cela permettra de faire en sorte que les céréales et les légumes secs fournis par le PAM soient complétés par des aliments riches en nutriments provenant des marchés locaux et de diversifier l'assortiment alimentaire. L'utilisation d'espèces et de bons dans le cadre du PPSAP dans les régions Afar et Somali peut également être un moyen d'atteindre et d'aider les communautés

¹⁷ Dans le système d'alerte rapide, le classement des *woreda* dans la catégorie des "secteurs critiques" repose sur les critères suivants: les indicateurs de famine de phase III, recoupés avec des indicateurs faisant état d'une augmentation de la malnutrition, d'une malnutrition aiguë globale supérieure ou égale à 15 pour cent et d'une malnutrition aiguë sévère supérieure ou égale à 3 pour cent, ou augmentation des admissions dans les centres d'alimentation thérapeutique.

¹⁸ Soutenu par l'Initiative Clinton Health Access, le projet SuperCereal Plus prévoit de commencer la production dans des usines créées en Éthiopie.

pastorales qui constituent une source fiable de lait frais et de viande. L'appui apporté par le PAM à l'élargissement du Programme de développement des services de santé sera crucial pour faire en sorte que les enfants des ménages recevant des secours d'urgence puissent également bénéficier d'un appui nutritionnel spécialisé et d'une assistance.

Développement des capacités

33. Toutes les composantes de l'IPSR 200712 comprendront des activités de développement des capacités.
34. Tous les éléments du Programme d'amélioration de la gestion des vivres, qui vise à accroître l'efficacité de la gestion des vivres dans le cadre des activités de secours et du PPSAP, seront mis en œuvre d'ici à 2015; ce programme complétera le dispositif gouvernemental de suivi et d'établissement de rapports. Pendant la période couverte par l'IPSR 200712, ce programme permettra: i) de mettre en place le système de suivi de la répartition des produits à l'échelle régionale; ii) de créer une unité de coordination chargée des produits alimentaires et des articles non alimentaires au sein du Service fédéral de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire; et iii) de dispenser une formation portant sur la filière d'approvisionnement en aide humanitaire en Éthiopie à l'intention du personnel d'encadrement intermédiaire et supérieur.
35. Le PAM élaborera des systèmes d'alerte rapide pour améliorer la gestion des risques de catastrophe avec les partenaires clés et peaufinera les outils LEAP¹⁹ axés sur les moyens d'existence, l'évaluation rapide et la protection; il établira également des profils de risque et des plans d'urgence dans les *woreda* menacés.
36. Une formation sera dispensée aux fonctionnaires des *woreda* chargés de la santé afin d'améliorer leurs compétences en matière de nutrition. Étant donné que les insuffisances du système de santé et des réseaux d'eau et d'assainissement risquent de porter préjudice aux interventions nutritionnelles, les partenariats avec le Ministère de la santé et les programmes nutritionnels appuyés par l'UNICEF seront déterminants.
37. L'extension du PPSAP dans les zones pastorales nécessitera d'investir davantage dans le renforcement des capacités des agents des districts, afin qu'ils soient à même de mettre en œuvre les travaux d'intérêt collectif et d'assurer les distributions de vivres et d'espèces. Le PAM améliorera la programmation et la mise en œuvre, et il s'attachera à remédier aux problèmes de ciblage relevés dans l'évaluation des opérations, en collaboration avec d'autres organismes et des donateurs.

⇒ *Initiative en faveur de la résilience des communautés rurales*

38. L'initiative en faveur de la résilience des communautés rurales (initiative 4R) vise à atténuer les risques que courent les agriculteurs, en mettant à leur disposition une assurance indexée sur les conditions météorologiques et un accès au microcrédit et à l'épargne et en organisant des travaux d'intérêt collectif afin de réduire les risques de catastrophe. Cette initiative, actuellement mise en œuvre dans la région Tigré, sera étendue à la région Amhara et aux régions pastorales afin d'investir dans les moyens d'existence en milieu rural et la base de ressources des bénéficiaires du PPSAP. Les primes d'assurance étaient initialement financées par les fonds du programme, mais les agriculteurs sont disposés à participer aux travaux d'intérêt collectif en échange de la prise en charge des primes, ce qui montre que les communautés apprécient

¹⁹ Outil logiciel servant à fournir à un stade précoce des prévisions sur les mauvaises récoltes ou la dégradation des pâturages grâce à la télédétection et aux données relatives aux précipitations et à la végétation relevées sur le terrain.

l'initiative. Le nombre de bénéficiaires de l'initiative 4R passera de 43 000 la première année de l'IPSR 200712 à 100 000 la dernière année.

Transfert des responsabilités

39. L'IPSR 200712 contribue à la prise en charge et à la gestion de l'assistance alimentaire par les autorités du pays grâce à la réduction progressive de la composante relative aux secours au profit d'un programme gouvernemental de protection sociale et à la poursuite du développement des capacités en matière de prise en charge des filières d'approvisionnement en aide humanitaire.
40. Bien que la prise en charge des personnes recevant des secours depuis longtemps soit progressivement transférée au PPSAP, le nombre total de bénéficiaires est analogue à celui de l'intervention en cours. La réduction du nombre de personnes recevant des secours du PAM est compensée par l'extension du PPSAP aux régions Somali et Afar et par la mise en place du programme de prévention nutritionnelle dans les zones où les taux de retard de croissance sont élevés.
41. L'IPSR 200712 appuiera les processus d'alerte rapide et de gestion des risques de catastrophe pour recenser les besoins alimentaires aigus à caractère temporaire et fournir une assistance alimentaire ou monétaire pendant une durée limitée.

BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

42. Dans le cadre de l'IPSR 200712, le PAM assurera une assistance alimentaire selon les modalités suivantes:
 - i) Des secours d'urgence seront fournis pendant une durée limitée aux ménages répertoriés comme étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans le Document relatif aux besoins d'aide humanitaire établi à la suite des évaluations interorganismes.
 - ii) L'assistance au titre du PPSAP sera axée sur les ménages vulnérables des régions Somali et Afar.
 - iii) La supplémentation alimentaire ciblée sera destinée aux ménages vulnérables qui comprennent des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes ou des mères allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée.
 - iv) Les interventions de prévention viseront à remédier à la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 2 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes des régions Afar et Amhara, où les taux de retard de croissance sont les plus élevés.
43. Les comités de distribution constitués au sein des communautés se chargeront du ciblage des ménages appelés à bénéficier des secours ou du PPSAP, sur la base de directives approuvées par le PAM et le Gouvernement. Le critère de sélection des bénéficiaires des programmes de supplémentation alimentaire ciblée sera le périmètre brachial.

44. Les directives nationales relatives au ciblage donnent la priorité aux orphelins, aux veuves, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Les femmes participent à la prise de décisions dans le cadre des comités locaux; les sites de distribution sont choisis de sorte que les femmes et les enfants puissent venir chercher ce à quoi ils ont droit en toute sécurité. Les femmes seront informées de leurs droits, tandis que les hommes seront sensibilisés quant à l'importance de la participation des femmes, afin d'éviter les tensions entre hommes et femmes, voire les violences sexistes. Les listes de bénéficiaires et les cartes de ration seront vérifiées, et des entretiens avec les bénéficiaires permettront de déterminer les quantités reçues et le nombre de membres enregistrés pour chaque ménage. Des mécanismes de réclamation et de recours seront mis en place et surveillés.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ

	2015			2016			2017			2018			2015-2018		
	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total
PPSAP	-	-	-	819 249	804 251	1 623 500	965 777	948 098	1 913 875	1 102 592	1 082 408	2 185 000	1 102 592	1 082 408	2 185 000
vivres	-	-	-	768 748	754 752	1 523 500	905 177	888 698	1 793 875	1 031 893	1 013 107	2 045 000	1 031 893	1 013 107	2 045 000
espèces	-	-	-	50 429	49 571	100 000	60 514	59 486	120 000	70 600	69 400	140 000	70 600	69 400	140 000
Secours	1 034 469	1 015 531	2 050 000	729 133	715 867	1 445 000	514 052	504 698	1 018 750	316 883	311 117	628 000	1 346 424	1 321 926	2 668 350
vivres	933 498	916 502	1 850 000	628 225	616 775	1 245 000	433 324	425 426	858 750	252 299	247 701	500 000	1 196 277	1 174 473	2 370 750
espèces	100 857	99 143	200 000	100 900	99 100	200 000	80 720	79 280	160 000	64 576	63 424	128 000	150 139	147 461	297 600
Assistance nutritionnelle	193 560	363 341	556 901	336 958	599 745	936 703	342 554	608 909	951 463	196 282	369 345	565 627	1 055 105	1 885 575	2 940 680
supplémentation alimentaire ciblée – malnutrition aiguë modérée	173 204	283 675	456 879	315 924	517 423	833 347	321 520	526 587	848 107	175 248	287 022	462 271	985 897	1 614 707	2 600 604
prévention de la malnutrition chronique (retard de croissance)	20 355	79 667	100 022	21 034	82 322	103 356	21 034	82 322	103 356	21 034	82 322	103 356	69 208	270 868	340 076
TOTAL	1 228 000	1 378 873	2 606 901	1 885 340	2 119 863	4 005 203	1 822 383	2 061 705	3 884 088	1 615 757	1 762 870	3 378 627	3 504 122	4 289 908	7 794 030
Total après ajustement*	1 181 574	1 291 671	2 473 245	1 804 470	1 975 924	3 780 394	1 740 170	1 915 767	3 655 737	1 380 349	1 635 051	3 015 400	2 812 182	3 331 085	6 143 267

* Ces chiffres sont obtenus en déduisant les 24 pour cent de bénéficiaires de l'assistance nutritionnelle qui bénéficient aussi des secours ou de l'assistance fournie au titre du PPSAP, ainsi que les 658 750 bénéficiaires qui participent également aux activités du PPSAP.



ASPECTS NUTRITIONNELS ET RATIONS/VALEUR DES TRANSFERTS SOUS FORME D'ESPÈCES ET DE BONS

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE/TRANSFERT, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)

	Secours	Secours: ration de supplémentation pour les groupes vulnérables	Prévention du retard de croissance: enfants de moins de 2 ans	Prévention du retard de croissance: femmes enceintes et mères allaitantes	PPSAP	Supplémentation alimentaire ciblée: enfants de moins de 5 ans	Supplémentation alimentaire ciblée: femmes enceintes et mères allaitantes
Céréales	500	–	–	–	500	–	–
Légumes secs	50	–	–	–	133	–	–
Huile végétale	15	–	–	20	–	–	31
SuperCereal	–	150	–	200	–	–	250
SuperCereal Plus	–	–	–	–	–	200	–
Supplément nutritif à base de lipides	–	–	50	–	–	–	–
Espèces/bons (dollars/personne/jour)	0,45	–	–	–	0,33	–	–
Total	565	150	50	220	633	240	–
Total kcal/jour	2 050	570	260	929	2171	1 124	–
% de kcal d'origine protéique	11,7	18,9	10	13,2	17,9	37,5	–
% de kcal d'origine lipidique	15,6	14,2	50	35	3,9	45,5	–
Nombre de jours d'alimentation	30 jours/mois	30 jours/mois	180 jours/an	180 jours/an	22 ou 23 jours/mois	90 jours/trimestre	90 jours/trimestre

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN VIVRES/ESPÈCES ET BONS, PAR ACTIVITÉ <i>(en tonnes)</i>						
	Secours	PPSAP	Prévention du retard de croissance pour les enfants de moins de 2 ans	Prévention du retard de croissance pour les femmes enceintes et les mères allaitantes	Supplémentation alimentaire ciblée	Total (tonnes/dollars)
Sorgho	105 188	–	–	–	–	105 188
Blé	154 688	542 327	–	–	–	697 014
Maïs	84 503	–	–	–	–	84 503
Haricots rouges	16 913	144 620	–	–	–	161 533
Pois cassés jaunes	17 531	–	–	–	–	17 531
Huile	10 333	–	–	1 440	4 230	14 563
SuperCereal	36 166	–	–	16 519	59 124	111 809
Suppléments nutritionnels prêts à consommer	–	–	1 800	–	–	1 800
Quantité totale de produits alimentaires (en tonnes)	425 380	686 947	1 800	17 959	63 354	1 194 001
Espèces/bons (en dollars)	48 198 400	24 240 000	–	–	–	75 626 360

45. Le PAM continuera de suivre l'évolution des marchés avec les partenaires gouvernementaux pour arrêter des modalités de transfert appropriées et déterminer la valeur de ces transferts dans le cadre de la composante relative aux secours.
46. La ration d'urgence en nature, composée de céréales, de légumes secs et d'huile, permet de répondre aux besoins quotidiens. Les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les personnes âgées et les personnes handicapées recevront une ration supplémentaire d'aliments composés enrichis; ces groupes de population représentent 35 pour cent de la population ciblée. La valeur des transferts monétaires réalisés au titre de la composante relative aux secours et est adaptée chaque mois en fonction de l'évolution des prix du marché²⁰.
47. S'agissant de la supplémentation alimentaire ciblée, les bénéficiaires recevront du SuperCereal Plus; la ration de prévention du retard de croissance comprendra des suppléments nutritionnels prêts à consommer. L'introduction d'espèces ou de bons et d'aliments de complément d'origine locale sera étudiée.

²⁰ Étant donné qu'il n'est pas possible de se procurer du SuperCereal sur place, le montant des transferts d'urgence sous forme d'espèces a été majoré de 20 pour cent.

48. La composition des rations distribuées au titre du PPSAP est décidée à l'échelon fédéral sur la base d'analyses des marchés dans les *woreda*²¹. Ces rations comprennent des céréales et des légumes secs²².

DISPOSITIF D'EXÉCUTION

Participation

49. Pour les secours et le PPSAP, des comités communautaires veillent à ce que les femmes soient pleinement représentées et que les travaux d'intérêt collectif bénéficient aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Les vivres ou les transferts alimentaires ou monétaires sont plutôt attribués aux femmes, car c'est surtout elles qui se chargent de satisfaire les besoins du ménage.
50. Dans le cadre du PPSAP, des comités de recours ont été mis en place au niveau des *kebele*²³ pour traiter les réclamations relatives à la sélection des bénéficiaires et aux distributions de vivres et d'espèces.
51. Les comités qui s'occupent des secours et du PPSAP à l'échelle d'une communauté doivent respecter un certain équilibre entre les sexes. La problématique hommes-femmes est prise en compte dans les activités prévues dans le cadre de la phase 4 du PPSAP, activités qui comprennent notamment des travaux peu éprouvants ainsi que des conditions souples d'attribution des aides, en rapport avec l'éducation et la sensibilisation à la nutrition.

Partenaires et capacités

52. Le principal partenaire gouvernemental du PAM pour les composantes relatives au PPSAP et aux secours est le Service fédéral de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire. Ce service continuera de s'occuper des composantes concernant les travaux d'intérêt collectif, tandis que la responsabilité des aides directes destinée aux personnes inaptes au travail sera transférée au Ministère du travail et des affaires sociales au titre de la politique en matière de gestion des risques de catastrophe. Le soutien fourni par le PAM pour faciliter ce transfert est inscrit au budget sous la rubrique Développement et augmentation des capacités.
53. Les aliments composés enrichis utilisés dans le cadre des activités de nutrition sont gérés et distribués par les centres de santé. L'appui logistique relève de la responsabilité du Service fédéral de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire.
54. Les capacités de mise en œuvre dans les zones pastorales étant limitées, le Gouvernement et ses partenaires évaluent actuellement des agents chargés d'exécuter le PPSAP et élaborent un nouveau manuel de mise en œuvre qui traitera la question du développement des capacités. Le PAM fournira un appui technique en matière de développement des capacités dans les régions Somali et Afar avec les autorités chargées du PPSAP au niveau régional.

²¹ Dans les zones du PPSAP gérées par le PAM, on compte 50 *woreda* dans lesquels les bénéficiaires reçoivent uniquement des produits alimentaires. Au titre de l'IPSR 200712, il est proposé de distribuer des espèces à 200 000 bénéficiaires dans la région Somali.

²² La ration prévue au titre du PPSAP contient uniquement des céréales. Des légumes secs seront ajoutés en 2015, lors du démarrage de la quatrième phase du programme.

²³ Le kebele, plus petite unité administrative d'Éthiopie, correspond à peu près à un quartier ou à un groupe bien circonscrit de personnes qui vivent dans un même lieu.

Achats

55. Le PAM augmentera ses achats locaux pour améliorer le rapport coût/efficacité et intervenir plus rapidement²⁴. En 2013, 46 pour cent des produits alimentaires ont été achetés localement. Les achats effectués dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès ont progressé pour passer à 19 000 tonnes, soit 12 pour cent de l'ensemble des achats locaux. Des solutions sont à l'étude pour exporter des produits alimentaires achetés localement, soit au moyen du Mécanisme d'achat anticipé soit directement vers les pays voisins; des permis d'exportation ont été délivrés. La contribution du Gouvernement au dispositif de financement des risques permettra d'acheter davantage de produits en Éthiopie.
56. La présente intervention soutiendra les producteurs locaux d'aliments composés enrichis. Le SuperCereal sera produit localement dans le cadre de l'Initiative Clinton Health Access, puis utilisé dans les interventions nutritionnelles. Les suppléments nutritionnels prêts à consommer à base de pois chiches qui sont élaborés sur place constituent une alternative prometteuse et économique aux produits importés. Le PAM continuera d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments à la faveur de l'initiative Achats au service du progrès.

Logistique

57. Djibouti est le principal port d'arrivée des produits alimentaires achetés sur les marchés internationaux. En 2015, une fois sa construction achevée, la base logistique de Djibouti aura une capacité d'entreposage de 55 000 tonnes de vivres et disposera d'une superficie de 2 800 m² pour les articles non alimentaires. Des économies considérables sont attendues.
58. Dans le cadre de la composante nationale relative aux secours, le PAM livre des vivres dans les entrepôts de l'administration éthiopienne, dont les services assurent le transport jusqu'aux points de distribution finale et gèrent les distributions. Dans les régions Somali et Afar, le PAM est responsable du transport et de l'entreposage des produits alimentaires, tandis que les services éthiopiens se chargent de leur distribution. Pour les interventions nutritionnelles, la livraison des denrées aux centres de santé et aux postes sanitaires sera maintenue.

Modalités de transfert

59. En vertu de la législation en vigueur, les services locaux de sécurité et de police sont tenus par la loi d'assurer une présence pour réduire le plus possible les vols et les irrégularités lors des transferts monétaires, et les espèces ne peuvent être obtenues que sur présentation d'une carte d'identité en cours de validité. Les interventions nutritionnelles reposeront principalement sur la distribution d'aliments composés enrichis. D'autres modalités telles que les distributions d'espèces et de bons à échanger contre des aliments de complément locaux seront étudiées.

Apports non alimentaires

60. Dans les interventions nutritionnelles, des apports non alimentaires sont généralement nécessaires pour les besoins des activités de sensibilisation, d'information sur les comportements à privilégier, de formation à la préparation d'aliments de complément et de soutien aux producteurs locaux. La phase 4 du PPSAP nécessite des investissements pour réaliser les travaux d'intérêt collectif, investissements qui sont inscrits au budget sous la rubrique Autres coûts opérationnels directs.

²⁴ En 2013, l'Éthiopie comptait parmi les cinq principales sources d'approvisionnement du PAM.

61. Pour développer les capacités dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion des vivres et de la politique en matière de gestion des risques de catastrophe, il faut investir dans des systèmes et du matériel. Ces investissements sont inscrits au budget sous la rubrique Développement et augmentation des capacités. Les crédits nécessaires pour prendre en charge les primes d'assurance des agriculteurs dans le cadre de l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales sont inscrits au budget sous la rubrique Autres coûts opérationnels directs.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

62. Les indicateurs transversaux et les indicateurs d'effet direct se rapportant au PPSAP et aux activités de secours feront l'objet d'un suivi semestriel au moyen d'enquêtes communautaires auprès des ménages: la révision des outils est en cours, pour tenir compte des recommandations issues des évaluations et des enseignements tirés de l'expérience. Les valeurs de référence pour les indicateurs d'effet direct seront recueillies en juin 2015 à l'occasion de ces enquêtes.
63. Les données de référence nécessaires pour établir l'Indice de capacité nationale seront définies à l'occasion de consultations avec les ministères et les autres parties prenantes.
64. Les enquêtes communautaires auprès des ménages et le suivi des processus seront renforcés à l'aide d'un système de collecte de données utilisant des appareils mobiles. Le soutien apporté aux bureaux auxiliaires comprendra l'examen des constatations issues du suivi des effets directs et des processus et des suites à donner. La mise en place d'un suivi assuré par des tiers vise à couvrir les zones dangereuses où le personnel du PAM ne peut se rendre.
65. Le PPSAP national est évalué tous les deux ans. Les résultats seront exploités pour améliorer la composante de l'IPSR 200712 relative à ce programme.

GESTION DES RISQUES

66. En Éthiopie, les risques contextuels, qui concernent surtout les conditions météorologiques, peuvent exposer les populations à une insécurité alimentaire extrême. La phase 4 du PPSAP prévoit des mécanismes d'intervention visant à venir en aide à titre temporaire à 1,7 million de bénéficiaires supplémentaires sur la base d'un mécanisme fédéral de financement de la prise en charge des risques.
67. Les principaux risques programmatiques tiennent au volume des ressources disponibles pour financer les activités du PPSAP appuyées par le PAM dans les zones pastorales, et il ne faudrait pas que le mécanisme de financement de la prise en charge des risques soit considéré comme un substitut au soutien de base apporté par les donateurs. L'autre grand risque programmatique tient aux capacités limitées des pouvoirs publics en matière de mise en œuvre et d'intervention; par conséquent, l'IPSR 200712 comprendra des activités visant à développer les capacités des pouvoirs publics en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe et l'amélioration de la gestion des vivres.

68. Le PAM réalise des évaluations des risques qui caractérisent ses zones d'intervention avec le concours du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, les nouvelles zones d'intervention étant évaluées en priorité. Le registre des risques est actualisé à l'occasion des réunions semestrielles consacrées au suivi de la performance. Les situations extrêmes ainsi que les mesures à prendre sont étudiées lors de réunions des hauts responsables.

Sécurité

69. En Éthiopie, selon la classification des Nations Unies, les niveaux d'insécurité vont de 1 à 4. La moitié des incidents de sécurité signalés se produisent dans la région Somali. Parmi les mesures d'atténuation figurent les améliorations apportées aux infrastructures, à l'évaluation des systèmes et au suivi des déplacements du personnel. Le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle est compris entre 75 et 90 pour cent.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION BUDGÉTAIRE			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	886 764	231 456 063	
Légumes secs	179 064	106 166 270	
Huile et matières grasses	14 563	13 671 828	
Aliments composés et mélanges	113 609	93 007 561	
Total, produits alimentaires	1 194 001	444 301 722	
Transport extérieur		94 101 627	
Transport terrestre, entreposage et manutention		221 565 441	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		12 558 542	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		772 527 332	772 527 332
Espèces et bons		72 438 400	
Coûts connexes		3 187 960	
Espèces et bons, et coûts connexes		75 626 360	75 626 360
Développement et augmentation des capacités		11 055 545	11 055 545
Coûts opérationnels directs			859 209 238
Coûts d'appui directs ² (voir l'annexe I-B)			107 401 145
Total des coûts directs du projet			966 610 383
Coûts d'appui indirects (7 pour cent) ³			67 662 727
COÛT TOTAL POUR LE PAM			1 034 273 110

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	32 420 313
Agents des services généraux	22 496 650
Prime de danger et indemnités locales	1 619 574
Total partiel	56 536 537
Dépenses de fonctionnement et autres	
Dépenses d'équipement	7 500 000
Sécurité	5 626 835
Voyages et transports	20 371 200
Études préalables, évaluations et suivi ¹	2 800 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	107 401 145

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont menées par le personnel du bureau du pays les coûts sont inclus dans les rubriques "Dépenses de personnel et frais connexes" et "Voyages et transport".

ANNEXE II CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats transversaux		
Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes	Proportion de ménages bénéficiant d'une assistance au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par l'homme, par la femme ou par les deux Proportion de ménages bénéficiant d'une assistance au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par la femme Proportion de ménages bénéficiant d'une assistance au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par l'homme Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons	Les partenaires d'exécution coopèrent avec le PAM pour les activités liées à la problématique hommes-femmes. Des fonds sont disponibles pour financer le renforcement des capacités des partenaires et des communautés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité	Proportion de personnes (hommes) bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir Proportion de personnes (femmes) bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir Proportion de personnes (hommes) bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation) Proportion de personnes (femmes) bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)	Les partenaires d'exécution ont la capacité et la volonté de coopérer avec le PAM pour les activités liées à la protection des populations affectées et à la responsabilité à leur égard. Des fonds sont disponibles pour financer le renforcement des capacités du personnel du PAM, des partenaires d'exécution et des communautés sur les questions de protection et de responsabilité.
Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats	Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement) Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires	Les partenaires disposent des capacités et des fonds nécessaires pour fournir des intrants et des services complémentaires. Les partenaires opèrent de manière transparente et sont disposés à diffuser des rapports concernant les fonds complémentaires qu'ils consacrent au projet.

ANNEXE II CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence		
<p>Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages et/ou des individus ciblés au cours de la période d'assistance</p> <p>Réduction systématique des risques de catastrophes et des effets de celle-ci, et amélioration de la sécurité alimentaire grâce à l'action des institutions nationales et infra-nationales et des communautés exposées aux catastrophes.</p>	<p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femmes) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p> <p>Indice des stratégies de survie (moyenne)</p>	<p>Le Gouvernement maintient son engagement et son rôle de chef de file dans les activités visant à faire face aux répercussions des catastrophes.</p>
<p>Effet direct 1.2</p> <p>Stabilisation ou réduction de la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes</p> <p>Accès des personnes exposées à l'insécurité alimentaire, notamment les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, à des services nutritionnels d'urgence</p>	<p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p> <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p>	<p>Les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène assurent des interventions intégrées.</p> <p>Les effets complémentaires – sécurité alimentaire des ménages, pratiques de soins, connaissance des pratiques sanitaires de base, etc. – sont améliorés grâce à la synergie entre les activités du PAM et les intrants et services fournis par les partenaires.</p>
<p>Produit 1.1</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p>	<p>Les donateurs fournissent un appui suffisant aux interventions de secours.</p>
<p>Produit 1.2</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	<p>Les donateurs appuient les programmes de supplémentation alimentaire ciblée.</p> <p>Les produits qui composent l'assortiment de supplémentation alimentaire ciblée sont disponibles en temps voulu et peuvent être achetés sur le plan local.</p>



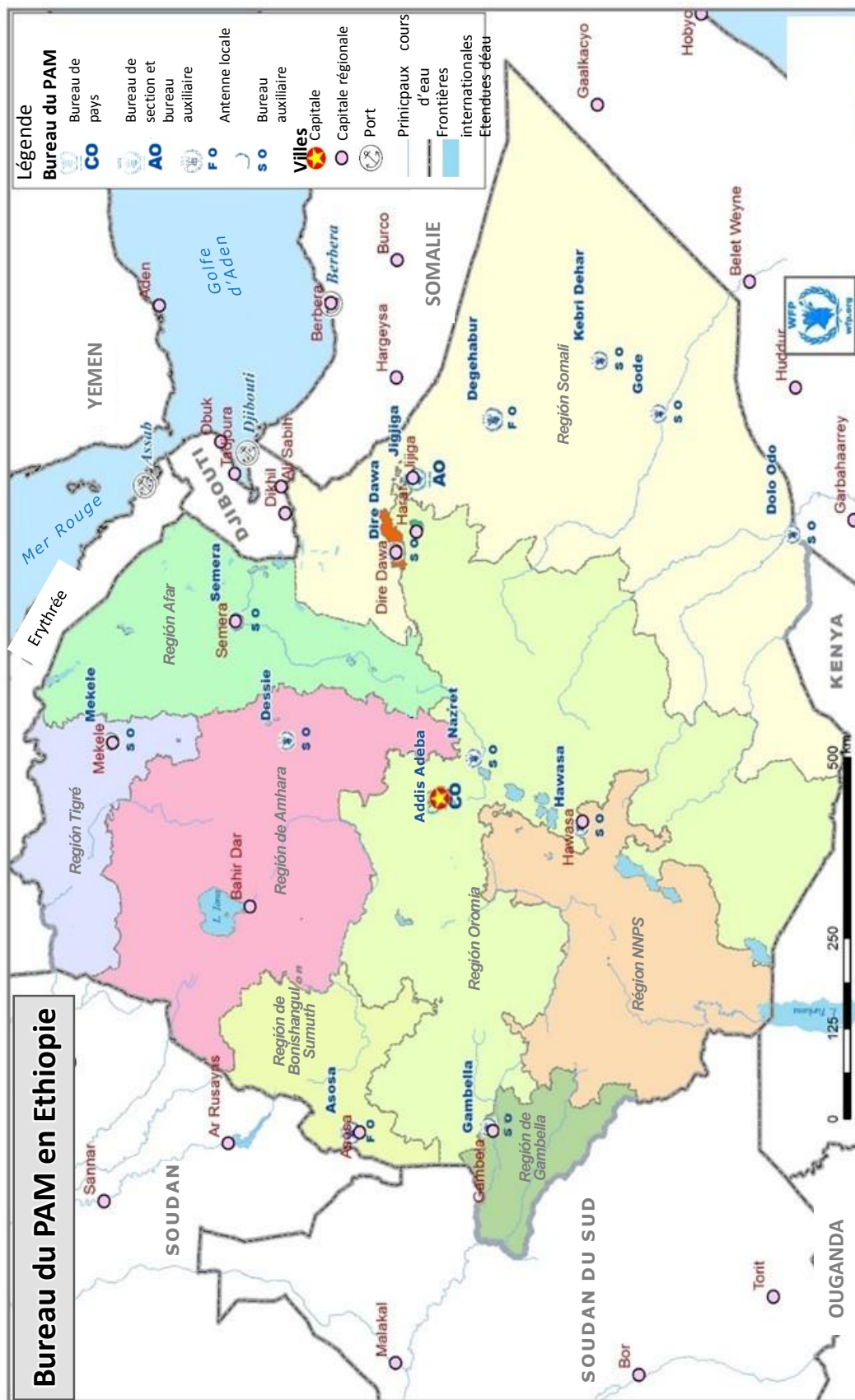
ANNEXE II CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 1.3 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion d'aidants familiaux (hommes et femmes) ciblés ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p> <p>Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p>	<p>Les agents des services de santé et les partenaires qui fournissent des intrants et services complémentaires coopèrent avec le PAM pour ce qui concerne la diffusion de messages et de conseils en matière de nutrition.</p>
<p>Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels</p>		
<p>Effet direct 3.1 Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance</p> <p>Réduction systématique des risques de catastrophes et des effets de celle-ci, et amélioration de la sécurité alimentaire grâce à l'action des institutions nationales et infra-nationales et des communautés exposées aux catastrophes.</p>	<p>Pourcentage de communautés ayant un score en hausse</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Indice des stratégies de survie (Réduction des actifs): pourcentage de ménages dirigés par une femme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Indice des stratégies de survie (Réduction des actifs): pourcentage de ménages dirigés par un homme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Indice des stratégies de survie (Alimentation): pourcentage de ménages dirigés par une femme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Indice des stratégies de survie (Alimentation): pourcentage de ménages dirigés par un homme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p>	<p>L'attitude des communautés et des ménages à l'égard du renforcement des actifs continue de s'améliorer.</p>

ANNEXE II CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Effet direct 3.2</p> <p>Renforcement de la capacité des pays et des institutions en matière de réduction des risques</p> <p>Réduction systématique des risques de catastrophes et des effets de celle-ci, et amélioration de la sécurité alimentaire grâce à l'action des institutions nationales et infra-nationales et des communautés exposées aux catastrophes.</p>	<p>Indice de capacité nationale: programmes en faveur de la sécurité alimentaire</p> <p>Proportion des communautés ciblées dont la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est améliorée avec l'appui du PAM</p>	<p>Le Gouvernement continue d'appuyer le déploiement du système multisectoriel et multirisque de gestion des risques de catastrophes, et renforce les moyens d'action des régions grâce à l'augmentation des capacités.</p>
<p>Produit 3.1</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p>	<p>Les communautés et les ménages sont motivés et disposés à s'investir dans les travaux collectifs et à achever les activités dans les délais prévus.</p>
<p>Produit 3.2</p> <p>Avoirs communautaires ou avoires utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées</p>	<p>Nombre d'avoires créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées, par type et unité de mesure</p>	<p>Des stratégies de travaux collectifs conçues pour les éleveurs sont mises en place et elles sont assorties de plans de mise en œuvre et de maintenance conformes aux modes d'existence pastoraux.</p>
<p>Produit 3.3</p> <p>Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés</p>	<p>Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM</p> <p>Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	
<p>Produit 3.4</p> <p>Capacités humaines atténuant les risques de catastrophe et de choc développées</p>	<p>Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation</p>	
<p>Produit 3.5</p> <p>Appui fourni aux filets de sécurité nationaux concernant la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, les avoires des communautés et la contribution globale au renforcement de la résilience</p> <p>Mise en place de mesures d'atténuation des effets des catastrophes avec l'appui du PAM au renforcement des capacités</p>	<p>Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation</p> <p>Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type</p>	



ANNEXE II CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim		
<p>Effet direct 4.1 Réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p>	<p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p> <p>Proportion d'enfants recevant l'apport alimentaire minimum acceptable</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p> <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p>	<p>Les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène assurent des interventions intégrées.</p> <p>Les effets complémentaires – sécurité alimentaire des ménages, pratiques de soins, connaissance des pratiques sanitaires de base, etc. – sont améliorés grâce à la synergie entre les activités du PAM et les intrants et services fournis par les partenaires.</p>
<p>Produit 4.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	<p>Les donateurs souhaitent appuyer le programme de nutrition visant à prévenir les retards de croissance.</p> <p>Des produits alimentaires destinés à prévenir les retards de croissance sont disponibles en temps voulu et peuvent être achetés sur le plan local.</p>
<p>Produit 4.2 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion d'aidants familiaux (hommes et femmes) ciblés ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p> <p>Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p>	<p>Les agents des services de santé et les partenaires qui fournissent des intrants et services complémentaires coopèrent avec le PAM pour ce qui concerne la diffusion de messages et de conseils en matière de nutrition.</p>

ANNEXE III



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PPSAP	programme de protection sociale fondé sur des activités productives
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance